

2009 - 2014

Commission des affaires constitutionnelles

0000/2013(INI)

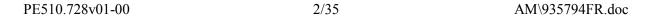
8.5.2013

AMENDEMENTS 1 - 79

Projet de rapport Andrew Duff (PE508.212v01-00)

sur l'amélioration de l'organisation des élections au Parlement européen en 2014

AM\935794FR.doc PE510.728v01-00



Amendement 1 Paulo Rangel

Proposition de résolution Visa 3

Proposition de résolution

 vu les articles 11 et 39 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Amendement

vu les articles 11, *12*, *paragraphe 2*, et
39 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. pt

Amendement 2 Andrew Duff

Proposition de résolution Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu la déclaration 11 ad article 17,
 paragraphes 6 et 7, du traité sur l'Union européenne,

Or. en

Amendement 3 Paulo Rangel

Proposition de résolution Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la directive 93/109/CE du Conseil du 6 décembre 1993 fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants,

Amendement 4 Paulo Rangel

Proposition de résolution Visa 5

Proposition de résolution

– vu la directive 2013/1/UE modifiant la directive 93/109/CE,

Amendement

- vu la directive 2013/1/UE du Conseil, du 20 décembre 2012, modifiant la directive 93/109/CE du Conseil, en ce qui concerne certaines modalités de l'exercice du droit d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants,

Or. pt

Amendement 5 Zita Gurmai, Mikael Gustafsson

Proposition de résolution Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 21 septembre 2010 intitulée "Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015" (COM(2010)0491),

Or. en

Amendement 6 Andrew Duff

PE510.728v01-00 4/35 AM\935794FR.doc

Proposition de résolution Visa 10

Proposition de résolution

Amendement

- vu *l'article 48* de son règlement,

– vu *les articles 48 et 105* de son règlement,

Or. en

Amendement 7
Andrew Duff

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant qu'il a été convenu que les élections seront avancées à la période allant du 22 au 25 mai 2014;

A. considérant qu'il a été convenu que les élections seront avancées à la période allant du 22 au 25 mai 2014 et que la session constitutive du nouveau Parlement aura donc lieu le 1^{er} juillet;

Or. en

Amendement 8 Morten Messerschmidt

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant qu'il a été convenu que les élections seront avancées à la période allant du 22 au 25 mai 2014;

supprimé

Or. en

Amendement 9 Zita Gurmai, Mikael Gustafsson

AM\935794FR.doc 5/35 PE510.728v01-00

Proposition de résolution Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que si quelques progrès vers un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise des décisions politiques ont été réalisés, beaucoup reste encore à faire;

Or. en

Amendement 10 Alain Lamassoure, Constance Le Grip

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union;

Amendement

D. considérant que les partis politiques au niveau européen sont des acteurs de l'espace politique européen et qu'ils contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union;

Or. fr

Amendement 11 Morten Messerschmidt

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté Amendement

supprimé

PE510.728v01-00 6/35 AM\935794FR.doc

Or. en

Amendement 12 György Schöpflin

Proposition de résolution Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union;

Amendement

D. considérant que les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union, ce qui revêt une importance particulière dans le cadre des compétences élargies de l'Union au titre du traité sur l'Union européenne;

Or. en

Amendement 13 Paulo Rangel

Proposition de résolution Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les élections européennes de 2014 seront les premières à être organisées depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, ce qui constitue, dès lors, une occasion idéale pour adopter des mesures propres à accroître la transparence et à renforcer la dimension européenne de ces élections;

Or. pt

Amendement 14 Paulo Rangel

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les principaux partis politiques européens semblent disposés à désigner leur propre candidat à la présidence de la Commission et attendent de ces candidats qu'ils jouent un rôle moteur dans la campagne électorale du Parlement, en particulier en présentant personnellement leur programme;

Amendement

E. considérant que les principaux partis politiques européens semblent disposés à désigner leur propre candidat à la présidence de la Commission et attendent de ces candidats qu'ils jouent un rôle moteur dans la campagne électorale du Parlement, en particulier en présentant personnellement leur programme *dans tous les États membres de l'Union*;

Or. pt

Amendement 15 Helmut Scholz

Proposition de résolution Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les principaux partis politiques européens *semblent disposés à désigner* leur *propre* candidat à la présidence de la Commission et *attendent de ces candidats qu'ils jouent* un rôle moteur dans la campagne électorale du Parlement, en *particulier* en présentant personnellement leur *programme*;

Amendement

E. considérant que les principaux partis politiques européens se préparent chacun à l'élection démocratique de leur candidat à la présidence de la Commission par les membres de leur parti et que les candidats de tous les partis politiques européens sont censés jouer un rôle moteur dans la campagne électorale du Parlement, notamment en faisant campagne activement dans tous les États membres et en présentant personnellement les propositions de leur parti européen respectif pour le développement de l'Union européenne ainsi que l'orientation politique et la future stratégie de la Commission;

Or. de

Amendement 16 Helmut Scholz

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que *la démocratie à l'intérieur* des partis *et que le* respect de normes élevées en matière d'ouverture et d'intégrité *par* les partis politiques sont essentiels pour *renforcer* la confiance des citoyens dans le système politique;

Amendement

F. considérant que *le caractère démocratique* des partis *politiques européens, leur* respect *constant* de normes élevées en matière d'ouverture et d'intégrité *et leur coopération constructive avec* les partis politiques *qui leur* sont *rattachés au niveau national sont* essentiels pour *établir* la confiance des citoyens dans le système politique *de l'Union*;

Or de

Amendement 17 Helmut Scholz

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant *que la résolution* de la crise *de gouvernance* que traverse actuellement l'Union *requiert* une plus grande légitimation démocratique *du processus d'intégration européen*;

Amendement

G. considérant qu'il est possible et indispensable de résoudre la crise du processus d'intégration que traverse actuellement l'Union en misant sur une plus grande légitimation démocratique de la politique européenne, ce qui nécessite notamment une participation directe et indirecte des citoyens aux prises de décisions à tous les niveaux;

Or. de

Amendement 18 György Schöpflin

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que la résolution de la crise de gouvernance que traverse actuellement l'Union requiert une plus grande légitimation démocratique du processus d'intégration européen;

Amendement

G. considérant que la résolution de la crise de gouvernance que traverse actuellement l'Union requiert une plus grande légitimation démocratique du processus d'intégration européen, ce qui implique obligatoirement un renforcement toujours plus important du rôle politique joué par la Commission européenne;

Or en

Amendement 19 Helmut Scholz

Proposition de résolution Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que tout citoyen a le droit de vote et d'éligibilité aux élections parlementaires européennes dans l'État membre où il réside mais dont il n'est pas ressortissant;

Amendement

H. considérant que tout citoyen *de l'Union* a le droit de vote et d'éligibilité aux élections parlementaires européennes dans l'État membre où il réside mais dont il n'est pas ressortissant;

Or. de

Amendement 20 Paulo Rangel

Proposition de résolution Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que les campagnes

PE510.728v01-00 10/35 AM\935794FR.doc

électorales continuent à se concentrer essentiellement sur des thèmes nationaux, reléguant au second plan le débat sur les questions spécifiquement européennes, et que cela a un impact négatif sur le taux de participation aux élections au Parlement européen;

Or. pt

Amendement 21 Morten Messerschmidt

Proposition de résolution Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que le taux de participation aux élections devrait s'accroître si la campagne électorale s'avère dynamique et met en présence des partis politiques dont les candidats tentent de conquérir des voix et des sièges au moyen de programmes novateurs axés sur des grandes thématiques de la politique européenne; Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 22 Alain Lamassoure, Constance Le Grip

Proposition de résolution Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que de nombreux sondages d'opinion indiquent qu'une large majorité serait prête à voter si elle était mieux informée sur le Parlement européen, sur les partis politiques, sur leurs programmes *et* sur leurs candidats;

Amendement

J. considérant que de nombreux sondages d'opinion indiquent qu'une large majorité serait prête à voter si elle était mieux informée sur le Parlement européen, sur les partis politiques, sur leurs programmes, sur leurs candidats *et sur le mode de scrutin*;

AM\935794FR.doc 11/35 PE510.728v01-00

Amendement 23 György Schöpflin

Proposition de résolution Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que de nombreux sondages d'opinion indiquent qu'une large majorité serait prête à voter si elle était mieux informée sur le Parlement européen, sur les partis politiques, sur leurs programmes et sur leurs candidats;

Amendement

J. considérant que de nombreux sondages d'opinion indiquent qu'une large majorité serait prête à voter si elle était mieux informée sur le Parlement européen, sur les partis politiques, sur leurs programmes et sur leurs candidats et invite donc tous les médias à couvrir les élections avec un maximum d'attention;

Or. en

Amendement 24 Paulo Rangel

Proposition de résolution Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que le fait que les élections au Parlement européen se déroulent actuellement à des dates différentes dans les différents États membres nuit à la perception de la dimension européenne de ces élections;

Or. pt

Amendement 25 Helmut Scholz

Proposition de résolution

PE510.728v01-00 12/35 AM\935794FR.doc

Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant que le président de la Commission européenne est élu par le Parlement sur proposition du Conseil européen, qui doit tenir compte des résultats des élections et doit avoir consulté le *nouveau* Parlement avant de présenter son ou ses candidats;

Amendement

K. considérant que le président de la Commission européenne est élu par le Parlement *européen* sur proposition du Conseil européen, qui doit tenir compte des résultats des élections et doit avoir consulté le Parlement *nouvellement élu* avant de présenter son ou ses candidats;

Or. de

Amendement 26 Andrew Duff

Proposition de résolution Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que les modalités détaillées des consultations entre le Parlement et le Conseil européen sur l'élection du président de la Commission peuvent être définies, en vertu de la déclaration 11, "d'un commun accord";

Or. en

Amendement 27 Carlo Casini

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. invite *les États membres et* les partis politiques à s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus publics au moins *six semaines* avant la tenue des

Amendement

1. invite les partis politiques à s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus publics au moins *cinq semaines* avant la tenue des élections, c'est-à-dire au plus tard

AM\935794FR.doc 13/35 PE510.728v01-00

élections, c'est-à-dire au plus tard début avril 2014;

début avril 2014;

Or. it

Amendement 28 Marietta Giannakou

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. invite les États membres et les partis politiques à s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus publics au moins *six semaines* avant la tenue des élections, c'est-à-dire au plus tard début *avril 2014*;

Amendement

1. invite les États membres et les partis politiques à s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus publics au moins *dix semaines* avant la tenue des élections, c'est-à-dire au plus tard début *mars 2014*;

Or. el

Amendement 29 Jo Leinen, Vital Moreira

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. invite les États membres et les partis politiques à s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus publics au moins six semaines avant la tenue des élections, c'est-à-dire au plus tard début avril 2014;

Amendement

1. invite les États membres et les partis politiques à s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus publics au moins *trois mois* avant *le début de* la *période électorale*;

Or. en

Amendement 30 Vital Moreira

PE510.728v01-00 14/35 AM\935794FR.doc

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. invite les États membres et les partis politiques à s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus publics au moins six semaines avant la *tenue des élections*, c'est-à-dire au plus tard début avril 2014;

Amendement

1. invite les États membres et les partis politiques à s'assurer que les noms des candidats aux élections législatives européennes soient rendus publics au moins six semaines avant *le début de* la *période électorale*, c'est-à-dire au plus tard début avril 2014;

Or. en

Amendement 31 Helmut Scholz

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. invite les États membres et les partis politiques européens et nationaux à faire respecter le principe de l'égalité électorale sur la base des dispositions nationales en vigueur et à garantir que le Parlement européen soit le reflet de la diversité politique de l'Union européenne lors des élections européennes de 2014;

Or. de

Amendement 32 Carlo Casini

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. prie les *États membres* de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis

Amendement

2. prie les *partis politiques nationaux* de veiller à ce que les noms et les emblèmes

AM\935794FR.doc 15/35 PE510.728v01-00

politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard de leur liste respective de candidats; des partis politiques européens *associés* figurent sur le bulletin de vote en regard de leur liste respective de candidats;

Or. it

Amendement 33 Gunnar Hökmark

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard de leur liste respective de candidats;

Amendement

2. souligne que les partis politiques sont totalement libres de fixer les modalités selon lesquelles ils se présentent aux électeurs le jour de l'élection, sans que les gouvernements n'aient à s'immiscer dans leur décision;

Or. en

Amendement 34 Morten Messerschmidt

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard de leur liste respective de candidats; Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 35 Vital Moreira

PE510.728v01-00 16/35 AM\935794FR.doc

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms *et les emblèmes* des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard de *leur* liste *respective de candidats*;

Amendement

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard de *la* liste *des candidats ou du nom et de l'emblème du parti national correspondant*;

Or. en

Amendement 36 Paulo Rangel

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote *en regard de leur liste respective de candidats*;

Amendement

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote;

Or. pt

Amendement 37 ssHelmut Scholz

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. prie les États membres de veiller à ce que *les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent* sur le bulletin de vote en regard de *leur* liste respective de candidats;

Amendement

2. prie les États membres de veiller à ce que *chaque parti politique européen appose son nom et son emblème* sur le bulletin de vote en regard de *sa propre* liste de candidats;

AM\935794FR.doc 17/35 PE510.728v01-00

Amendement 38 György Schöpflin

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard de leur liste respective de candidats;

Amendement

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard de leur liste respective de candidats et demande aux candidats élus de s'engager à exercer leur mandat de député européen, sauf s'ils sont nommés dans une autre institution de l'Union;

Or. en

Amendement 39 Rafał Trzaskowski

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard de *leur* liste respective de candidats;

Amendement

2. prie les États membres de veiller à ce que les noms et les emblèmes des partis politiques européens figurent sur le bulletin de vote en regard *du nom du parti national et* de *sa* liste respective de candidats;

Or. en

Amendement 40 Alain Lamassoure, Constance Le Grip

Proposition de résolution

PE510.728v01-00 18/35 AM\935794FR.doc

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. invite les États membres et les partis politiques à promouvoir une meilleure présence des femmes sur les listes et, autant que faire se peut, des listes paritaires;

Or. fr

Amendement 41 Alain Lamassoure, Constance Le Grip

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission suffisamment tôt pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace:

Amendement

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission suffisamment tôt pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace basée sur leur propre programme et sur le programme du candidat à la présidence de la Commission qu'ils proposent;

Or. fr

Amendement 42 Vital Moreira

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission *suffisamment tôt* pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace;

Amendement

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission *et à présenter leur programme électoral au moins six semaines avant le début de la période*

AM\935794FR doc 19/35 PE510 728v01-00

électorale pour leur permettre d'organiser des débats électoraux entre leurs candidats et de monter une campagne électorale efficace à l'échelle de l'Union et de préférence dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 43 Helmut Scholz

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite les partis politiques européens à *désigner* leur candidat à la présidence de la Commission suffisamment tôt pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace;

Amendement

3. invite les partis politiques européens à *faire élire démocratiquement* leur candidat à la présidence de la Commission *européenne* suffisamment tôt pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace;

Or. de

Amendement 44 György Schöpflin

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission suffisamment tôt pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace;

Amendement

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission suffisamment tôt pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace *qui aborde en priorité des problèmes européens*;

Or. en

PE510.728v01-00 20/35 AM\935794FR.doc

Amendement 45 Rafał Trzaskowski

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission suffisamment tôt pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace;

Amendement

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission suffisamment tôt pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace à *l'échelle de l'Union*;

Or. en

Amendement 46 Othmar Karas, Richard Seeber

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission *suffisamment tôt* pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace;

Amendement

3. invite les partis politiques européens à désigner leur candidat à la présidence de la Commission *au moins trois mois avant l'élection* pour leur permettre de monter une campagne électorale efficace;

Or. de

Amendement 47
Andrew Duff

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. insiste pour que les partis politiques à tous les niveaux adoptent des procédures démocratiques et transparentes pour la sélection de leurs

AM\935794FR.doc 21/35 PE510.728v01-00

candidats au Parlement européen et à la présidence de la Commission;

Or. en

Amendement 48 Gerald Häfner

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. insiste pour que les partis politiques à tous les niveaux adoptent des procédures démocratiques et transparentes caractérisées par un scrutin libre, égal et à bulletin secret pour la sélection de leurs candidats au Parlement européen et à la présidence de la Commission;

Or. en

Amendement 49 Vital Moreira

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite les partis politiques nationaux à informer les citoyens, avant et pendant la campagne électorale, de leur affiliation à un parti politique européen et de leur soutien au candidat de ce parti à la présidence de la Commission et à son programme politique;

Or. en

Amendement 50 György Schöpflin

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. insiste pour que les partis politiques européens adoptent des procédures démocratiques et transparentes pour la sélection de leurs candidats au Parlement européen et à la présidence de la Commission;

Or. en

Amendement 51 Zita Gurmai, Mikael Gustafsson

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. encourage les partis politiques à tous les niveaux à garantir un équilibre entre les femmes et les hommes sur leurs listes respectives de candidats, notamment en faisant en sorte que deux candidats du même sexe ne se suivent jamais sur les listes;

Or. en

Amendement 52 Vital Moreira

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. invite les partis politiques nationaux

AM\935794FR.doc 23/35 PE510.728v01-00

à faire figurer sur leurs listes de candidats des citoyens issus d'autres États membres qui résident dans l'État membre où le parti national est établi;

Or. en

Amendement 53 Gunnar Hökmark

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à autoriser la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens;

Amendement

4. souligne que les États membres n'ont pas vocation à influencer les opinions des médias libres;

Or. en

Amendement 54 Alain Lamassoure, Constance Le Grip

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à *autoriser* la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens;

Amendement

4. invite les États membres à *promouvoir* la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens; *insiste pour que la campagne électorale ne soit pas détournée à des fins exclusivement nationales*;

Or. fr

Amendement 55 Morten Messerschmidt

Proposition de résolution

PE510.728v01-00 24/35 AM\935794FR.doc

Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. invite les États membres à autoriser la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens;

supprimé

Or. en

Amendement 56 Vital Moreira

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à autoriser la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens;

Amendement

4. invite les partis politiques nationaux à inclure des messages de leur parti politique européen respectif dans leurs spots radiodiffusés et télévisés;

Or. en

Amendement 57 Helmut Scholz

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à autoriser la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens;

Amendement

4. invite les États membres à autoriser la diffusion dans les médias de masse de messages politiques ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique par les partis politiques européens dans le respect du principe de l'égalité des chances et des dispositions relatives à la protection des données;

Or. de

Amendement 58 György Schöpflin

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à autoriser la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens;

Amendement

4. invite les États membres à autoriser la diffusion de messages politiques par les partis politiques européens dans toutes les langues officielles de l'Union européenne avec éventuellement des sous-titres;

Or. en

Amendement 59 Vital Moreira

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. *insiste pour que les* États membres *fassent* le nécessaire afin de mettre en œuvre efficacement les mesures convenues pour porter assistance aux citoyens qui souhaitent exercer leur droit de vote et d'éligibilité dans les États membres dont ils ne sont pas ressortissants;

Amendement

5. recommande aux États membres de faire le nécessaire afin de mettre en œuvre efficacement les mesures convenues pour porter assistance aux citoyens qui souhaitent exercer leur droit de vote et d'éligibilité dans les États membres dont ils ne sont pas ressortissants;

Or. en

Amendement 60 Alain Lamassoure, Constance Le Grip

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

PE510.728v01-00 26/35 AM\935794FR.doc

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. invite les États membres à mener une campagne publique d'incitation au vote afin de lutter contre la baisse du taux de participation;

Or. fr

Amendement 61 Paulo Rangel

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. encourage les partis politiques à inscrire sur leurs listes des citoyens résidant dans leur État membre mais qui n'en sont pas ressortissants;

Or. pt

Amendement 62 Carlo Casini

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats avant *20 heures* HEC le dimanche 25 mai 2014;

Amendement

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats avant *22 heures* HEC le dimanche 25 mai 2014;

Or. it

Amendement 63 Othmar Karas, Richard Seeber

Proposition de résolution Paragraphe 6

AM\935794FR.doc 27/35 PE510.728v01-00

Proposition de résolution

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats avant 20 heures HEC le dimanche 25 mai 2014;

Amendement

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des *estimations de* résultats *à l'échelle européenne* avant 20 heures HEC le dimanche 25 mai 2014;

Or. de

Amendement 64 Vital Moreira

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats avant *20 heures* HEC le dimanche 25 mai 2014;

Amendement

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats avant *22 heures* HEC le dimanche 25 mai 2014;

Or. en

Amendement 65 Paulo Rangel

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. insiste pour *qu'aucun* État membre ne publie des résultats avant *20 heures HEC* le dimanche 25 mai 2014;

Amendement

6. insiste pour que, conformément aux dispositions de l'article 10, paragraphe 2, de l'acte portant élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, aucun État membre ne publie des résultats avant la fermeture de tous les bureaux de vote dans tous les États membres, le dimanche 25 mai 2014;

Or. pt

PE510.728v01-00 28/35 AM\935794FR.doc

Amendement 66 György Schöpflin

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats avant *20 heures HEC* le dimanche 25 mai 2014;

Amendement

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats du scrutin ou de sondages à la sortie des urnes avant la fermeture des bureaux de vote dans l'État membre où les électeurs sont les derniers à voter le dimanche 25 mai 2014;

Or. en

Amendement 67 Rainer Wieland

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats avant 20 heures HEC le dimanche 25 mai 2014;

Amendement

6. insiste pour qu'aucun État membre ne publie des résultats avant 20 heures HEC le dimanche 25 mai 2014;

invite la Commission européenne à faire respecter l'article 10 de l'acte électoral de 1976 en menaçant d'appliquer et en imposant des sanctions efficaces;

Or. de

Amendement 68 Jean-Pierre Audy

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

AM\935794FR.doc 29/35 PE510.728v01-00

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. propose que les services du Parlement européen publient, sans délai, la composition du Parlement européen par groupe politique, au plus tôt après la fermeture du dernier bureau de vote et au plus tard dès que l'estimation du résultat sera irréversible et, ce, dans le souci de permettre aux forces politiques et à leurs représentants, notamment aux chefs d'État ou de gouvernement, de travailler au compromis devant aboutir à l'élection, par le Parlement européen et sur proposition du Conseil européen, du nouveau président de la Commission européenne en application de l'article 17, paragraphe 7 du traité sur l'Union européenne;

Or. fr

Amendement 69
Andrew Duff

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- 6 bis. propose que les modalités des consultations entre le Parlement européen et le Conseil européen sur l'élection du nouveau président de la Commission soient les suivantes:
- (i) au mois de juin, des contacts informels ont lieu entre le Parlement européen et le président du Conseil européen;
- (ii) au cours de la session constitutive (du 1^{er} au 3 juillet), les premières consultations formelles ont lieu entre le nouveau Président du Parlement européen, la Conférence des présidents et le président du Conseil européen, ce qui

PE510.728v01-00 30/35 AM\935794FR.doc

aboutit à la nomination formelle du candidat par le Conseil européen (3-4 juillet);

(iii) au cours de la semaine qui débute le 7 juillet, le président désigné de la Commission est entendu par la Conférence des présidents du Parlement et par les groupes politiques;

(iv) le débat sur le président désigné de la Commission et le vote ont lieu au cours de la session additionnelle prévue du 14 au 17 juillet;

Or. en

Amendement 70 Vital Moreira

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. s'attend à ce que, dans le cadre de cette procédure, le candidat à la présidence de la Commission qui a été proposé par le parti politique européen ou par la coalition de partis qui a remporté le plus de sièges aux élections soit le premier dont la candidature est étudiée en raison de sa capacité à obtenir le soutien de la majorité absolue nécessaire du Parlement européen;

Or. en

Amendement 71 Paulo Rangel

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite les États membres à convenir que la période au cours de laquelle se tiennent les élections telle que définie à l'article 10, paragraphe 1, de l'acte portant élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, ne se prolonge pas au-delà du dimanche 25 mai 2004 à 20 heures HEC;

Or. pt

Amendement 72 Rainer Wieland

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. estime que, compte tenu de l'article 17, paragraphe 7, du traité de Lisbonne et du fait que les membres de la Commission européenne sont plus connus de l'opinion publique européenne qu'auparavant, la candidature et l'éligibilité des membres en exercice de la Commission et d'autres organes en vertu de l'article 7 de l'acte portant élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct du 20 septembre 1976 doivent être régies de façon à éviter que des redéploiements de personnel à court terme et de courte durée ne soient opérées au moment d'une élection au Parlement européen et de nominations institutionnelles;

Or. de

Amendement 73 Jean-Pierre Audy

PE510.728v01-00 32/35 AM\935794FR.doc

Proposition de résolution Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. demande que le Parlement européen et les partis politiques européens participent aux consultations appropriées auxquelles le Conseil européen doit procéder en application de l'article 17, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne de manière à proposer au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission européenne;

Or. fr

Amendement 74 Andrew Duff

Proposition de résolution Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. s'attend à ce que, dans le cadre de cette procédure, le candidat à la présidence de la Commission qui a été proposé par le parti politique européen ayant remporté le plus de sièges aux élections soit le premier dont la candidature est étudiée en raison de sa capacité à obtenir le soutien de la majorité absolue nécessaire du Parlement européen;

Or. en

Amendement 75 Paulo Rangel

Proposition de résolution Paragraphe 6 ter (nouveau)

AM\935794FR.doc 33/35 PE510.728v01-00

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. estime que, si l'on veut créer un climat politique authentiquement européen, il serait important de fixer une date commune pour les élections au Parlement européen, date à laquelle tous les bureaux de vote fermeraient leurs portes en même temps;

Or. pt

Amendement 76 Rainer Wieland

Proposition de résolution Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. invite le Conseil et la Commission à faire en sorte que les dispositions pertinentes de l'acte électoral soient revues afin que le Parlement se réunisse pour la première fois 30 jours après la fin des élections européennes;

Or. de

Amendement 77 Jean-Pierre Audy

Proposition de résolution Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quater. demande au Conseil européen de désigner son président en application de l'article 15, paragraphe 5 du traité sur l'Union européenne conjointement avec l'élection du président de la Commission européenne par le Parlement européen;

Or. fr

Amendement 78 Paulo Rangel

Proposition de résolution Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quater. encourage vivement les États membres à envisager dès aujourd'hui la possibilité de convenir d'une date unique pour les élections européennes de 2014;

Or. pt

Amendement 79 Jean-Pierre Audy

Proposition de résolution Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quinquies. propose au Conseil européen de réfléchir à l'idée d'élire à sa présidence la même personnalité que celle qu'aura élue le Parlement européen à la présidence de la Commission européenne;

Or. fr